



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Attribution d'une subvention 2008 à la Mission Locale

Le Grand Dijon, depuis 2003, s'est engagé dans le développement des outils afin de renforcer l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

La mise en place en 2007 de la Maison de l'Emploi et de la Formation a modifié le paysage et le cadre d'intervention, notamment en matière de soutien en direction des publics. L'objectif de cet outil étant de travailler les synergies et la mise en cohérence des politiques territoriales, la Mission Locale apparaît comme un outil essentiel au regard de son action territorialisée en direction des jeunes.

La convention, dont le texte est joint en annexe, met en évidence la nécessité de poursuivre et accentuer le travail d'articulation entre la Mission Locale et la Maison de l'Emploi et de la Formation et ce, d'autant plus au regard de la mise en place du futur opérateur unique au 1^{er} janvier 2009 : Pôle Emploi.

Dans ce contexte, il est attendu de la Mission Locale de travailler plus particulièrement sur deux axes :

- le renforcement des partenariats avec les acteurs du territoire et en particulier la MDEF (notamment le PLIE) au titre des modalités d'accueil et d'accompagnement des publics et des entreprises ;
- la poursuite du travail sur l'observation territoriale avec la Maison de l'Emploi et de la Formation.

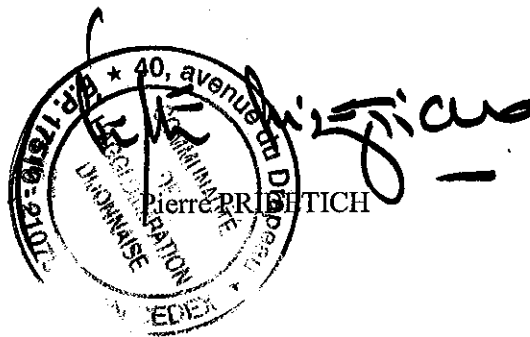
Pour appuyer ce travail de la Mission Locale, il est proposé de lui accorder une subvention pour l'année 2008 de 100 000 €.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention et en assurer l'exécution ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2008.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Publié le 19 DEC. 2008
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 DEC. 2008

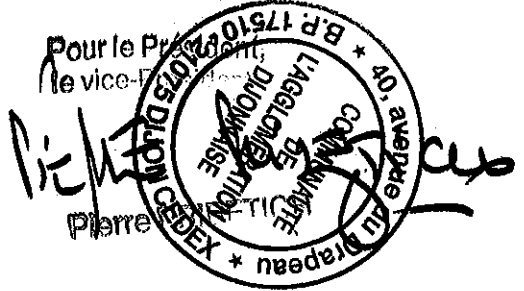


VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 17 DEC. 2008

DIJON, le : 19 DEC. 2008

LE PRÉSIDENT,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

22 DEC. 2008



CONVENTION CONCLUE ENTRE

LE GRAND DIJON

ET

LA MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON

Entre

La COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE, 40 avenue du Drapeau, BP 17510, 21075 DIJON CEDEX, ci-après désignée « le Grand Dijon », représentée par Monsieur François REBSAMEN, son Président,

d'une part,

et

L'Association MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON, 8 rue du Temple, BP 72874, 21028 DIJON CEDEX, représentée par Monsieur Michel JULIEN, son Président,

d'autre part.

PRÉAMBULE

Dans le cadre fixé par le législateur, tous les jeunes peuvent bénéficier des services de la Mission Locale, selon deux principes qui relèvent de la mission de service public, « l'égalité de traitement » qui lui donne légitimité à s'adresser à tous les jeunes qui ont besoin d'être accompagnés, et « l'équité », donc prioritairement à ceux et celles qui rencontrent le plus de difficultés.

Dans un contexte qui voit la durée d'insertion s'allonger, selon un processus marqué par la discontinuité, elle mettra en œuvre l'ensemble de ses compétences pour garantir l'accompagnement global et durable des jeunes dans le cadre de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, et constituer le lieu de convergence des politiques de l'emploi en direction des jeunes sur le territoire.

Localement, le déploiement, sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, de la Maison de l'Emploi et de la Formation modifie sensiblement le contexte partenarial dans lequel les différents organismes relevant de l'insertion et de l'accompagnement doivent intervenir. A ce titre, la Mission Locale est un acteur majeur et un partenaire du Grand Dijon dans la conduite des politiques d'emploi et d'insertion sur le territoire communautaire.

Dans ce contexte, préservant sa spécificité, la Mission Locale doit faire évoluer son intervention et son organisation afin de participer pleinement à la complémentarité nécessaire entre les différents dispositifs et les multiples actions d'insertion, en particulier ceux et celles relevant du PLIE et de la MDEF.

Elle participera pleinement à la mise en place des Points Relais MDEF, et contribuera sur chaque territoire à l'animation locale. Elle adaptera son outillage (notamment le volet « entreprise ») en fonction de l'activité des partenaires présents, afin d'améliorer son offre de services et développer des actions spécifiques en faveur du public jeune.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

I - 1 OFFRE DE SERVICE ET ACTIVITE SPECIFIQUE

1) L'organisation de la Mission Locale en antennes de proximité réalisée depuis 2000, a permis sur le territoire du Grand Dijon de déployer sur les différents quartiers son offre de services spécifique au public jeune. Le transformation d'une partie des sites (5 sur 7) en Point Relais (ou de proximité) de la MDEF permet de maintenir dans de bonnes conditions l'activité des 11 conseillers (10 EQTP) de la Mission Locale, afin :

- de garantir son service AIO (accueil, information, orientation) ;
- d'assurer un accompagnement personnalisé et durable à tout jeune le nécessitant ;
- de garantir une offre de services identique sur les différents sites ;
- de garantir un service minimum d'accueil ponctuel en cas de carence d'un partenaire.

Les antennes (Dijon Centre ville, Dijon Lac), soit près de 50 % du public reçu, bien que non labellisées Point Relais MDEF, bénéficient de la même offre de services, en assurant l'accueil en front office.

- 2) Le développement du service Intranet et le partenariat noué avec les partenaires (MEDF, ANPE, Chambres Consulaires...) permettent l'amélioration de l'offre de services, notamment en matière d'emploi, sur l'ensemble des sites de l'agglomération

- Développement d'un outil réactif relatif à l'offre d'emploi :

La nouvelle organisation tiendra compte de l'environnement partenarial de la structure et de la situation du territoire. Une multitude de structures sollicitent les entreprises, l'ANPE (4 agences), la MDEF (au travers à la fois des postes de chargés de relation entreprise et le PLIE par l'intermédiaire de la Plateforme AGEFOS), les centres de formation (AFPA, IRFA, IFPA, CESAM...), CAP EMPLOI, les Chambres consulaires, pour ne citer que nos partenaires principaux.

L'objectif sera d'offrir aux conseillers sur le terrain (15 sites), l'accès à l'ensemble des offres d'emploi disponibles provenant des réseaux principaux (ANPE, MDEF, PLIE, CCI, Chambre des Métiers) et naturellement celles recueillies par la Mission Locale.

Un préalable à toute démarche envers les entreprises est d'assurer à tous les agents sur le terrain la capacité de garantir au public jeune l'accès (mise en relation) à l'offre d'emploi globale, et ce, sur n'importe quel site quel que soit son positionnement géographique.

L'outillage de la Mission Locale permettra, grâce à son organisation et l'utilisation de son Intranet, l'accès à l'offre d'emploi de l'ensemble des partenaires du SPE.

Sur chaque site (antenne ou permanence) la Mission Locale assure :

- l'accès aux offres ANPE via anpe.fr
- l'accès aux offres de la MDEF via l'outil Intranet
- l'accès aux offres de la Plateforme AGEFOS via Intranet
- l'accès aux offres de l'IAE et des clauses d'insertion via Intranet
- l'accès à l'offre d'apprentissage via Bourgogne alternance (convention avec la Chambre des métiers)
- l'accès à l'offre de formation via Intranet
- l'accès et la gestion des offres recueillies par la Mission Locale
- l'accès au dossier unique des DE (DUDE)

- 3) La Mission Locale, organisée selon le principe du système de veille partagée (SVP), met en oeuvre des actions répondant aux besoins des jeunes de l'agglomération.

- Animation d'un réseau de parrainage (80 à 100 jeunes parrainés sur l'année).
- Elaboration d'action dans le cadre du Fonds d'insertion pour les Jeunes (FIPJ) :
 - Atelier dynamique de parcours
 - EPI (SDAT)
 - Aides directes, participation au financement de formations
 - Aides au logement (convention avec ALIS)
 - Action en faveur des jeunes relevant du PDITH avec le pôle insertion
 - Développement des PMP (périodes en milieu professionnel)
 - ...
- Expérimentation du micro crédit personnel en faveur du public jeune avec l'ANDML et la Caisse des Dépôts

- Elaboration de nouvelles méthodes d'invitation (mobilisation, suivi) du public : Outil d'envoi SMS pour rappel de convocation ou invitation, disponible pour les conseillers sur l'ensemble du territoire (envoi collectif ou individuel).

I - 2 ANIMATION DU TERRITOIRE ET PARTENARIAT AVEC LA MDEF

1) Animation / partenariat

Dans le cadre de son intervention sur le territoire du Grand Dijon, la Mission Locale s'engage à favoriser la coopération avec les services de la MDEF en formalisant au sein de chaque structure, les personnes ressources sur le plan décisionnel et fonctionnel.

- Instituer des référents en responsabilité sur les champs d'intervention de la MDEF :
 - sur l'axe stratégique et fonction observatoire : le directeur ;
 - sur l'animation et le déploiement des Points Relais et l'axe qualité : le directeur adjoint ;
 - sur le domaine de la relation entreprise et du recrutement : le responsable du secteur Emploi ;
 - sur le domaine de la formation : le responsable du secteur Formation ;
 - sur chaque dossier opérationnel : un référent de terrain, conseiller (exemple : Plateforme AGEFOS, voir accès aux offres AGEFOS sur Intranet)
- Participation au comité de suivi opérationnel des Points Relais avec les membres constitutifs de la MDEF (articulation des offres de service), réunion concernant les directeurs de structure (MDEF, MILO, ANPE...).
- Participation à l'étude « qualité » menée par la MDEF sur les Points Relais.

2) Volet observatoire

La Mission Locale collabore avec la MDEF pour fournir des informations et des statistiques propres à éclairer les problématiques rencontrées par le public jeune. Elle fait part également de ses observations plus qualitatives sur les champs de l'emploi, de la formation (évolution du programme régional), et sur les aspects périphériques (mobilité, logement,...).

- Diffusion mensuelle du JDI sur l'arrondissement (Jeunes en demande d'insertion).
- Diffusion mensuelle du nombre de jeunes ZUS en contact.
- Diffusion mensuelle de l'activité des postes valorisés par la MDEF.
- Participation à l'élaboration du diagnostic territorial emploi/formation conduit par la MDEF (volet Observatoire).
- Production à la demande de statistiques sur les 16/25 ans.
- Participation à la démarche « Observatoire Politique de la Ville » sur le territoire du Grand Dijon.

3) Volet accueil, accompagnement des publics

La Mission Locale se donne pour objectif de promouvoir la cohérence de l'accompagnement vis-à-vis du public jeune, au regard de ses missions spécifiques, en privilégiant l'approche globale.

- La Mission Locale, au regard de ses missions et de ses compétences, reste l'interlocuteur privilégié du public jeune, tant sur le plan de l'AIO (Accueil, Information, Orientation) que de l'accompagnement.
- Coopération avec le PLIE :
La Mission Locale oriente sur le PLIE des jeunes 24/25 ans pour lesquels le relais PLIE constitue une suite logique à leur parcours.

A cet égard la Mission Locale réalisera 65 entrées sur la base des orientations faites par la Mission Locale et les partenaires et s'engagera à réaliser le nombre de sorties positives prévues dans le cadre du protocole 2008-2012 du PLIE.

Le référent utilise les infrastructures et les installations du Siège. Il a accès, d'une part, à l'ensemble des outils mis en place par la Mission Locale (accès Internet par le réseau régional des Missions Locales, accès Intranet local à la boîte à outils de la Mission Locale, adresse mail personnelle), d'autre part, aux logiciels ANPE (DUDE, GIDE et SAGE) ainsi qu'au logiciel ABC PLIE.

Il utilise cet « outillage » à partir d'un bureau équipé (informatique, téléphone,...) réservé à sa mission.

Le référent PLIE a bénéficié de la formation « Habilitation niveau III » pour pouvoir utiliser les logiciels ANPE, et possède, à ce titre, un code d'accès personnel.

En un seul lieu, le référent PLIE bénéficie de l'ensemble des outils (PLIE, ANPE, Mission Locale) destinés au public jeune. Par conséquent, il peut gérer la cohérence des parcours avec une vision globale de toutes les mesures et dispositifs présents sur le territoire, ce qui constitue une situation privilégiée. Concernant l'accès à l'emploi, le référent PLIE bénéficie du dispositif d'accès aux offres de la Mission Locale (voir outillage décrit plus haut).

Les jeunes accompagnés dans le PLIE ont par conséquent, en amont et en aval, la possibilité d'être suivis par la Mission Locale, évitant les ruptures.

4) Volet entreprise

La Mission Locale prend en compte les missions de la MDEF vis-à-vis des entreprises, modifie son approche et collabore à l'intervention de la MDEF et du PLIE sur ce champ, en préservant ses missions vis-à-vis de ses principaux financeurs :

- Compte tenu de l'environnement partenarial (ANPE, MDEF, PLIE...), la Mission Locale a choisi de privilégier la constitution d'un réseau d'entreprises en capacité d'accueillir son public, soit par la voie classique de l'emploi direct, soit sous l'angle de l'orientation et/ou de la confirmation de projet, via les EMT, PMP, parrainage...

Le pôle Emploi se charge de la relation entreprise et de la gestion des offres internes. Chacun de ses membres se charge d'une branche professionnelle (BTP, transport...) ou d'un axe stratégique (intérim, parrainage...), organise les visites et l'accueil des entreprises.

Toujours dans cette logique d'outillage, et au fur et à mesure des visites réalisées, « un fichier entreprise » a ainsi été créé (via l'outil Intranet), ce dernier permettant la centralisation des contacts et de qualifier ces entreprises. Ce « fichier entreprise » peut donc être mobilisé comme outil orientation en direction du public (négociation de terrain de stage notamment).

Dans sa collaboration avec la MDEF :

- Elle participe aux réunions de coordination de tous les Points Relais MDEF concernant la relation entreprise : Les conseillers de la Mission Locale participeront à toutes les réunions de coordination des Points Relais ou de Proximité de la MDEF organisées sur chacun des territoires concernés. L'ordre du jour comportera

systématiquement un volet entreprise (projet d'embauche sur le territoire) et une information sur les recrutements et les offres d'emploi disponibles. Une coopération pérenne vis-à-vis de l'entreprise se développe dans chacun des Points Relais.

- Elle contribue à la réalisation de tous les forums « emploi » et de toutes les opérations de recrutement coordonnées par la MDEF sur la bassin dijonnais (rencontre mensuelle entre le responsable du pôle Emploi de la Mission Locale et l'animatrice sur le volet entreprise de la MDEF) en partenariat avec l'ensemble des acteurs du SPE.
- En contribuant, en relation avec la MDEF, à la présentation de l'offre de services des Points Relais ou de proximité aux entreprises du territoire.

Participation aux réunions entreprises sur le Point Relais de la MDEF avec pour objectifs :

- faire connaître le Point Relais et son offre de services aux entreprises (dont celle de la Mission Locale) ;
- susciter des contacts et des rendez-vous avec les entreprises.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention est conclue pour l'année 2008.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Afin de permettre à la Mission Locale de remplir les objectifs affichés dans les différents points énoncés ci-dessus et notamment la nécessaire articulation avec les partenaires de l'emploi du territoire et plus particulièrement la Maison de l'Emploi et de la Formation, la Mission Locale bénéficie du concours de la Communauté d'agglomération dijonnaise. Pour l'année 2008, le soutien de la Communauté d'agglomération dijonnaise s'élève à 100 000 euros. Le versement interviendra en une seule fois.

ARTICLE 5 : ÉVALUATION

La Mission Locale adressera à la communauté d'agglomération dijonnaise, au plus tard le 31 mars 2009, un état précis des engagements relatifs aux différents points énoncés dans la présente convention (nombre de personnes accompagnées à décliner par type d'accompagnement et secteur géographique d'intervention, un point sur les modalités de rapprochement et d'articulation avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, les difficultés rencontrées, ...)

A Dijon, le

Pour la Communauté
de l'agglomération dijonnaise,
Le Président,

Pour la Mission Locale
de l'arrondissement de Dijon,
Le Président,

François REBSAMEN

Michel JULIEN